



## Proposition Abandon de poste

Par **dicky00**, le **13/11/2015 à 19:14**

Bonjour à tous,

Voici mon cas:

depuis maintenant 10 ans dans la même société en tant que cadre j'ai l'opportunité d'être gérant d'entreprise (reprise d'activité).

Mon problème c'est qu'avant cela j'ai 6 mois de formation non payé.(entre mon départ et ma nouvelle activité)

Ainsi si je démissionne, pas de pole emploi

Mon DRH ayant refusé une rupture conventionnelle (ce que je peux comprendre), il me propose à "titre exceptionnel" un abandon de poste afin que je profite des Assedics. Il m'a proposé des dates et un protocole.

Est ce une bonne idée?? sachant bien sur qu'il ne veut rien d'écrit et que rien ne filtre auprès de ma direction car pour lui c'est un geste fort.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **13/11/2015 à 19:20**

Bonjour,

Je ne vois pas en quoi une telle proposition est exceptionnelle et comment l'employeur peut établir un protocole puisqu'il ne sera pas écrit car l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **dicky00**, le **13/11/2015 à 20:03**

Merci pour votre réponse

Le fond du problème est la confiance que j'ai en mon Drh.

C'est lui qui m'a proposé ce système avec un timing et des dates précises entre mon abandon de poste et ma lettre de licenciement (environ 3 semaines)

J'ai envie d'avoir confiance...mais sans écrit y a un risque

Par **P.M.**, le **13/11/2015** à **20:35**

Alors si vous avez entière confiance dans votre DRH qui cependant refuse une rupture conventionnelle qui pourrait paraître légitime mais préfère vous inciter à abandonner votre poste pour éventuellement ensuite prétendre que cela ne peut pas se passer comme il le pensait car il doit par exemple d'abord vous envoyer plusieurs lettres recommandées avec AR pour s'enquérir de votre situation et de vos intentions, je pense que l'on ne peut pas faire grand chose si vous ne voulez pas aussi vous informer sur la possibilité d'obtenir un CIF ou une autre formation qui serait financée par l'entreprise mais je pense qu'il ne risque pas de vous orienter vers cela et qu'il préfère vous laisser vous débrouiller sans rien déboursier et que ce soit l'argent public qui finance tout cela à condition que votre projet puisse être agréé...